

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 14 septembre 2020

Nombre de membres présents : 16

Quorum : 13

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres absents : 3

PRESENTS :

M. GASC, Mme DURANTAU, Mme DUPIOL, Mme LUSSAC, Mme GARNIER, Mme DAVOINE, Mme GATINEAU, Mme PEREZ, Mme DESCHAMPS, Mme FERRAND, Mme RICHARD, Mme BODIN, Mme FARIA, Mme GOT, Mme MARZAT, Mme FARIA.

ABSENTS ou EXCUSES :

M. FEDIEU, Mme LAVERGNE, M. NIZAN, Mme CARREEL, Mme BOISSEAU, Mme GOUYON-DESCOMS, Mme JALARIN, Luna BARRET ROYER, Sabrina ENNIFER.

Président :

M. Sébastien GASC, Principal

Secrétaires :

Mme DURANTAU, Principale adjointe

INSTALLATION DE LA SEANCE

La séance est ouverte par M. GASC à 17h35

Le quorum est atteint.

I. ORDRE DU JOUR

M. le Principal présente l'Ordre Du Jour et demande le rajout d'un point : adoption de principe pour les projets et sorties pédagogiques.

L'Ordre du Jour modifié est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16	0	0

II. ADOPTION DU PV du CA du 2 juillet 2020

M. GASC demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le Procès-Verbal. Il précise que ce PV ne fait pas apparaître le tableau des projets prévus en 2020/2021 car ce tableau est joint à l'acte administratif.

Aucune remarque n'est émise et M. GASC fait procéder au vote.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16	0	0

III. CONCESSION DE LOGEMENT

Du fait de la situation précaire d'un agent et en accord avec le Conseil Départemental, la concession d'un logement est accordée à titre précaire jusqu'au 31/12/2020 avec nécessité absolue de service. De fait, l'agent aura des astreintes obligatoires durant la période.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16	0	0

IV. SORTIES ET PROJETS

Les différents votes ne sont pas un engagement à la concrétisation des projets et sorties, il s'agit seulement d'un accord de principe. La concrétisation des projets sera soumise à l'évolution de la crise sanitaire et à la possibilité de reprendre les sorties scolaires, interdites pour l'instant jusqu'à nouvel ordre.

- Des rythmes et des mots (4 classes de 5^{ème} dont 2 en situation de report suite au confinement) :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16	0	0

- Le moyen âge : sortie aux archives départementales et intervention d'un auteur (1 classe de 5^{ème})

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16	0	0

- Sur les traces de l'esclavage (2 classes de 4^{ème})

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16	0	0

- La route de Goya (4^{ème} option LCE espagnol)

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16	0	0

- De Lacanau à la scène (2 classes de 4^{ème})

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16	0	0

- Partageons nos histoires (1 classe de 4^{ème})

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16	0	0

- Jeunes en librairie (complément du projet précédent pour une classe de 4^{ème})

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16	0	0

- Plassac : villa gallo-romaine (4^{ème} LCA)

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16	0	0

L'ensemble de ces projets fait partie de l'appel à projets du Conseil Départemental et / ou de la DRAAC.

Le projet CROMAGNON concernant les classes de 6^{ème} qui devait avoir lieu fin septembre, est annulé du fait de la crise sanitaire.

V. PROCOLE SANITAIRE (Association Sportive)

Ce protocole comporte quelques nuances par rapport au protocole de l'Education Nationale concernant la pratique de l'EPS.

- Les sports de contact sont autorisés sous conditions.
- Les vestiaires sont accessibles avec port du masque obligatoire. Cependant, ils doivent rester vides, les vêtements et affaires personnelles des élèves sont retirés avant la pratique de l'activité.
- Le matériel doit être désinfecté après chaque utilisation.
- Les élèves doivent apporter leur bouteille d'eau.
- Une distance physique de 2 mètres doit être respectée entre chaque élève non masqué.

Monsieur GASC fait lecture intégrale du protocole sanitaire de l'Association Sportive en lien avec les activités qui seront proposées.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	8	1	7

VI. AJUSTEMENT DES CONTRATS DES ASSISTANTS D'EDUCATION (AED)

Début juillet, les contrats AED étaient ventilés de la façon suivante : 1 poste à temps plein, 4 postes à 75 % et 1 poste à 50 %. Or durant les vacances d'été une des assistantes d'éducation a été recrutée en tant qu'AESH (Accompagnante d'Elèves en Situation de Handicap), ce qui libère un poste à 75 %.

Un réajustement a eu lieu sur 2 contrats :

- un est passé de 75 % à 87 %
- l'autre de 50 % à 63 %.

M. BESSIERE a été recruté afin de pourvoir au poste vacant restant de 50 %.

- Ajustement du Contrat de 75 % à 87 %

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16	0	0

- Ajustement du Contrat de 50 % à 63 %

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16	0	0

- Recrutement poste à 50 %

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16	0	0

VII. QUESTIONS DIVERSES

3 questions ont été posées par les parents d'élèves de l'association ACPE.

- Est-ce que la régulation au niveau de la demi-pension s'est faite ?

Le passage à la demi-pension a été compliqué le jeudi 3 septembre, 1^{er} jour d'accueil de tous les élèves demi-pensionnaires du collège. Plusieurs raisons l'expliquent :

- Découverte du protocole
- Matériel nécessaire pas toujours présent (pochettes, masque propre...)
- Lavage des mains
- Passage par classe

Les solutions apportées ont été les suivantes :

- Désinfection des mains au gel hydro alcoolique
- Rééquilibrage des emplois du temps afin d'avoir 10 classes au 1^{er} service et 10 classes au 2nd.
- Reprise du protocole en classe par les professeurs.
- Sensibilisation des parents afin que les élèves disposent du matériel nécessaire.

Ainsi, à ce jour, le passage au service de restauration se fait dans un temps similaire à avant et il n'y a plus de débordement sur le temps imparti.

- Quelle organisation serait adoptée si la récréation devait se passer en classe en cas de non-respect du protocole ?

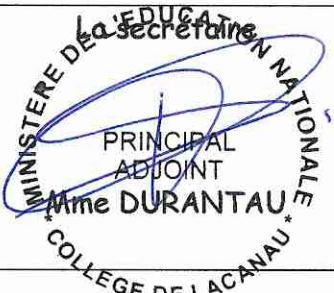
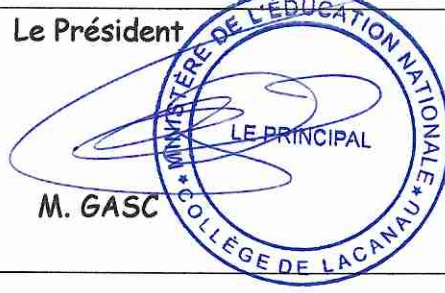
La surveillance serait assurée bien évidemment par des adultes de l'établissement. Pour autant, ce point a été indiqué afin de sensibiliser les élèves au sérieux dont ils devaient faire preuve face au respect du protocole. Si chacun est acteur et sérieux, il n'y a pas de raison de ne pas maintenir les récréations à l'extérieur.

- Pourquoi les toilettes ne sont pas accessibles aux inter-cours ?

Depuis la rentrée, les élèves ne changent pas de salle (sauf salles spécifiques), ils ne circulent donc pas dans les couloirs aux inter-cours. Le protocole sanitaire impose des contraintes mais si bien sûr il y a une urgence, les surveillants ouvrent les toilettes.

En temps normal (hors crise sanitaire), l'accès aux toilettes n'est pas autorisé durant les inter-cours qui correspondent seulement à des temps de changement de salle. L'accès se fait en début de matinée, à chaque récréation, durant la pause méridienne, avant le départ le soir.

M. GASC clôt le C.A. à 18h35.

<p>La secrétaire</p>  <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE PRINCIPAL ADJOINT *Mme DURANTAU* COLLEGE DE LACANAU</p>	<p>Le Président</p>  <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE LE PRINCIPAL *M. GASC* COLLEGE DE LACANAU</p>
--	---